

PROCÈS-VERBAL DE LA 45^e RÉUNION DU CA

Événement:	45^e réunion du conseil d'administration
Date :	23 et 24 mai 2024
Lieu :	FRA, Schwarzenbergplatz 11, 1040 Vienne
Statut :	Final
Participants:	
Membres :	Jim Clarken (IE, président), Els Keytsman (BE), Irena Ilieva (BG), Veronika Bilkova (CZ), Christoffer Badse (DK, suppléant), Anne Peters (DE), Paloma Krõõt Tupay (EE, suppléant), Miltiadis Sarigiannidis (EL), Yolanda Gamarra (ES), Florence Merloz (FR, suppléant), Snježana Bagić (HR), Maria Stylianou-Lottides (CY), Dace Šulmane (LV, suppléant), Lyra Jakulevičienė (LT), Balázs Gerencsér (HU, suppléant), Giannino Caruana Demajo (MT), Rick Lawson (NL), Ines Ferreira Leite (PT, suppléant), Csaba Ferenc Asztalos (RO), Katarina Vatovec (SI, suppléant), Katarína Batková (SK), Tuomas Ojanen (FI), Per Bergling (SE), Philippe Boillat (CdE)
Représentants COM:	Ingrid Bellander Todino (DG JUST)
Directrice	Sirpa Rautio
Services opérationnels:	Andreas Accardo (chef de l'unité Coopération institutionnelle et réseaux), Siobhan McInerney-Lankford (chef de l'unité Égalité, Rom & droits sociaux), Constantinos Manolopoulos (chef de l'unité Services corporatifs), Nicole Romain (chef de l'unité Communication et événements), Adriano Silvestri (suppléant du chef de l'unité Justice, numérique et migration), Andreas Miltos (comptable), Adrianna Bochenek (bureau du directeur), Francesco Saverio Liguori (unité Services corporatifs), Elena Balzarini (secrétariat du CA), Vittoria Gattini (stagiaire au bureau du directeur)
Excusé :	Italie, Pologne, Autriche, Luxembourg
Suppléants (lorsque des membres sont présents)/Observateurs/Invités/:	Katerina Kallitsioni (suppléante CY), Michal Davala (suppléant SK) Paul Hafellner (suppléant de la DG JUST); Evis Alimehmeti (OBS AL); Gentian Zyberi (OBS SC); Maria Ruotanen (CdE, 2e jour), Gisella Gory (CdE), Daniele-Nicola Cangemi (CdE, 2e jour), Dennis Van Der Veur (OBS EIGE, 1er jour); Maruša Gortnar (OBS EIGE Jour 2)

PROCÈS-VERBAL DE LA 45^e RÉUNION DU CA

Contenu:

1	Observations liminaires et approbation du projet d'ordre du jour, conflits d'intérêts éventuels.....	3
2	Accueil du nouveau directeur et échange de vues	3
3	Approbation du projet de procès-verbal de la 44 ^e réunion du CA	3
4	a) Rapport des 72 ^e et 73 ^e réunions du conseil exécutif et sur les activités du président. 4	
b)	Rapport du directeur sur les travaux de la FRA au cours de la dernière période	4
5	Mise à jour et discussion sur l'évolution de la politique de l'UE en matière de droits fondamentaux (COM)	4
6	a) Adoption du rapport sur les droits fondamentaux 2024 et b) discussion et sélection des thèmes pour le FRR 2025.....	5
7	Questions financières	6
8	Adoption du rapport annuel d'activité consolidé (RAAC) 2023	6
9	Avis du CA sur les comptes définitifs 2023	6
10	a) virement budgétaire 2024_01 et.....	6
b)	Modification du document de programmation 2024 – 2026	6
11	Budget rectificatif 2024-01.....	7
12	Comité budgétaire (CB): Élection d'un membre	7
13	Point sur le projet de document de programmation 2025-2027.....	7
14	Note du directeur sur l'élaboration du document unique de programmation 2026-2028 .	8
15	Compte rendu du Forum des droits fondamentaux 2024	8
16	Échange de vues avec le Conseil de l'Europe et coopération entre l'Agence et le Conseil de l'Europe	9
17	Promotion et utilisation des travaux de la FRA au niveau national: présentation des activités des membres du CA.	9
18	Discussion thématique – Mise à jour sur le rôle de la FRA dans le cadre de la législation sur l'intelligence artificielle et b) directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité	9
19	Questions diverses.....	10
20	Session à huis clos.....	10

PROCÈS-VERBAL DE LA 45^e RÉUNION DU CA

1 Observations liminaires et approbation du projet d'ordre du jour, conflits d'intérêts éventuels

Principales conclusions:	
1.1	Le président ouvre la 45 ^e réunion du CA et souhaite la bienvenue à tous les participants.
1.2	Le président rappelle au CA la déclaration annuelle de conflit d'intérêts et demande s'il y a lieu de signaler tout conflit d'intérêts sur les points de l'ordre du jour. Aucun conflit d'intérêts n'a été signalé.
1.3	Le Président demande s'il y a des commentaires sur le projet d'ordre du jour de la réunion. Aucune observation n'ayant été formulée, le projet d'ordre du jour de la 45 ^e réunion du CA est approuvé.
Décision :	A. L'ordre du jour de la 45 ^e réunion du conseil d'administration est approuvé.

2 Accueil de la nouvelle directrice et échange de vues

Principales conclusions:	
2.1	Le président souhaite la bienvenue à la directrice Sirpa Rautio à sa première réunion du CA.
2.2	La directrice a fourni un résumé des trois mois qu'elle a passés à la FRA depuis sa nomination, en soulignant l'importance du personnel et de son bien-être; la gestion et les processus internes; le contrôle de la qualité, les flux de travail et le bien-être du personnel. Elle a communiqué des informations sur les formations d'introduction obligatoires qu'elle a reçues.
2.3	La directrice a également informé le CA des activités internes, à savoir des réunions avec le comité scientifique de la FRA et les agents de liaison nationaux de la FRA au tout début de sa nomination. Elle a également fait part de plusieurs réunions hors siège, notamment avec différents services de la Commission européenne et avec la Cour des comptes européenne.

3 Approbation du projet de procès-verbal de la 44^e réunion du CA

Principales conclusions:	
3.1	Le projet de procès-verbal de la 44 ^e réunion du conseil d'administration et de la réunion extraordinaire du CA du 28 février 2024 sont présentés au CA pour approbation.
3.2	Vue l'absence d'observations sur le procès-verbal, le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la 44 ^e réunion du CA et le procès-verbal de la réunion extraordinaire du CA du 28 février 2024.
Décision :	B. Le procès-verbal de la 44 ^e réunion du conseil d'administration et de la réunion extraordinaire du 28 février 2024 est approuvé.

PROCÈS-VERBAL DE LA 45^e RÉUNION DU CA

4 a) Rapport des 72^e et 73^e réunions du bureau exécutif et sur les activités du président

b) Rapport de la directrice sur les travaux de la FRA au cours de la dernière période

Principales conclusions:

- 4.1 Le Vice-Président, Rick Lawson, a rendu compte de la 72^e réunion du Conseil d'administration du 21 mars, qu'il a présidée. Au cours de la réunion, le BE a adopté deux décisions de nature administrative: l'une sur la nouvelle règle d'exécution relative à la période de stage du directeur; la deuxième décision portait sur le retrait de la décision de la Commission relative à la prévention et à la lutte contre le harcèlement moral et sexuel afin d'attendre des règles sur mesure plus adaptées aux agences.
- 4.2 Il rappelle également qu'une décision du conseil d'administration sur l'autorisation des activités extérieures de l'ancien directeur a été adoptée étant donné qu'aucun conflit d'intérêts n'a été détecté entre son ancien poste de directeur de l'Agence et son nouveau poste de commissaire aux droits de l'homme au Conseil de l'Europe.
- 4.3 Le président rend compte de la 73^e réunion du conseil d'administration, qui s'est tenue le matin et au cours de laquelle les membres ont principalement préparé la 45^e réunion du conseil d'administration.
- 4.4 Le directeur fait le point sur les activités de l'Agence depuis la dernière réunion du CA. Elle a présenté les principaux résultats et l'état d'avancement des travaux dans les unités opérationnelles, ses engagements externes et les évolutions pertinentes dans le domaine de la gouvernance interne de l'Agence. Le rapport du directeur a été chaleureusement accueilli et le CA s'est félicité du travail et des réalisations de l'Agence depuis la dernière réunion du CA.

5 Mise à jour et discussion sur l'évolution de la politique de l'UE en matière de droits fondamentaux (COM)

Principales conclusions:

PROCÈS-VERBAL DE LA 45e RÉUNION DU CA

5.1 La Commission a donné un aperçu de l'évolution récente de la politique en matière de droits fondamentaux. Le représentant de la Commission informe le conseil d'administration de l'évolution des politiques et souligne la tenue, pour la première fois, d'un panel de citoyens européens sur la lutte contre la haine dans la société, une méthode participative permettant d'élaborer des recommandations citoyennes à l'intention de la Commission européenne. Elle donne un aperçu de la législation pertinente de l'UE adoptée depuis le dernier CA: directive sur l'intelligence artificielle relative à la lutte contre la violence domestique et la violence à l'égard des femmes; deux directives relatives à des normes communes pour les organismes pour l'égalité de traitement; carte européenne du handicap et carte de stationnement pour personnes handicapées; Pacte sur la migration et l'asile composé de 10 textes législatifs; réglementation du travail forcé; la directive révisée sur le permis unique et, enfin, la directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité. Elle communique des informations sur les prochains rapports de mise en œuvre/d'évaluation des stratégies de la Commission, en soulignant l'importance des données d'enquête de la FRA dans ce contexte, notamment en ce qui concerne la stratégie en faveur de l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTIQ, le plan d'action contre le racisme, la stratégie en matière d'antisémitisme et le cadre stratégique pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms. Elle évoque l'adoption de la recommandation de la Commission sur les systèmes intégrés de protection de l'enfance, en remerciant la FRA pour sa bonne coopération, ainsi que de la recommandation de la Commission sur la participation civique et du code de conduite actualisé contre les discours de haine en ligne. Enfin, elle mentionne les prochains rapports de la Commission sur l'état de droit (juillet) et sur la protection et la promotion des droits fondamentaux par le financement (octobre), en se félicitant de la contribution de la FRA à ces rapports.

6 a) Adoption du rapport sur les droits fondamentaux 2024 et b) discussion et sélection des thèmes pour le FRR 2025

Principales conclusions:

- 6.1 Le rapport sur les droits fondamentaux 2024 est présenté aux membres du CA par le président du comité de rédaction du rapport annuel (AREdit). Il leur a été rappelé la nouvelle structure adoptée, qui comprend un chapitre introductif général et trois chapitres thématiques.
- 6.2 À la suite d'une discussion entre les membres, une modification a été introduite pour contextualiser une citation sur l'ECRI. Le rapport sur les droits fondamentaux 2024 a ensuite été adopté avec ladite modification.
- 6.3 Le conseil d'administration a également examiné et sélectionné les trois thèmes suivants pour les chapitres thématiques du FRR 2025: devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité: les défis en matière de droits de l'homme; protéger efficacement les femmes victimes de violence; le respect des droits fondamentaux dans le contexte électoral.

Décision :

- C. Le conseil d'administration a adopté le rapport 2024 sur les droits fondamentaux.
- D. Le conseil d'administration a sélectionné les trois thèmes suivants pour les chapitres thématiques: du FRR 2025: devoir de vigilance des entreprises

PROCÈS-VERBAL DE LA 45^e RÉUNION DU CA

	en matière de durabilité: les défis en matière de droits de l'homme; protéger efficacement les femmes victimes de violence; le respect des droits fondamentaux dans le contexte électoral
--	---

7 Questions financières

Principales conclusions:

7.1 Le CA a reçu une mise à jour sur les questions financières, y compris sur la consommation budgétaire en 2023.

8 Adoption du rapport annuel d'activité consolidé (RAAC) 2023

Principales conclusions:

8.1 Le rapport annuel d'activité consolidé (RAAC) 2023 a été présenté au conseil d'administration.

8.2 Le conseil d'administration a adopté le rapport annuel d'activité consolidé 2023.

Décision : E. Le conseil d'administration a adopté le rapport annuel d'activité consolidé 2023.

9 Avis du CA sur les comptes définitifs 2023

Principales conclusions:

9.1 Le comptable de la FRA a présenté les comptes définitifs 2023 de l'Agence.

9.2 Le conseil d'administration a adopté son avis sur les comptes définitifs 2023.

Décision : F. Le conseil d'administration a adopté son avis sur les comptes définitifs de l'Agence pour 2023.

10 a) Virement budgétaire 2024_01 et b) Modification du document de programmation 2024 – 2026

Principales conclusions:

10.1 Le chef des services corporatifs (SC) a introduit le premier virement budgétaire qui couvre un transfert d'excédent des titres I et II vers les dépenses opérationnelles du titre III. En outre, des virements internes auront lieu au sein du titre III.

10.2 Le conseil d'administration adopte le virement budgétaire n° 1 et l'amendement n° 1 du document de programmation 2024-2026.

Décision : G. Le conseil d'administration adopte le virement budgétaire 2024-01 et l'amendement n° 1 du document de programmation 2024-2026.

11 Budget rectificatif 2024-01

Principales conclusions:	
11.1	Le chef des services corporatifs présente la proposition de budget rectificatif n° 1 en fournissant une explication détaillée des fonds reçus par l'Agence, notamment de la part du bureau du mécanisme financier (FMO) de l'AEE & de la Norvège de l'Ombudsman grec (projet financé par l'AEE & la Norvège), des autorités autrichiennes (subvention à la location) et de bureau du procureur roumain.
11.2	Le conseil d'administration a examiné et adopté le budget rectificatif 2024-01.
Décision :	H. Le conseil d'administration adopte le budget rectificatif 2024-01.

12 Comité budgétaire (CB): Élection d'un membre

Principales conclusions:	
12.1	Le président informe les membres de la vacance d'un poste au sein du comité budgétaire
12.2	Katarina Batková (SK) a présenté sa candidature .
12.3	Le conseil d'administration a élu Katarina Batková (SK) membre du comité budgétaire pour un mandat de deux ans et demi à compter du 24 mai 2024.
Décision :	I. Le conseil d'administration a élu Katarina Batková (SK) membre du comité budgétaire pour un mandat de deux ans et demi à compter du 24 mai 2024.

13 Point sur le projet de document de programmation 2025-2027

Principales conclusions:

PROCÈS-VERBAL DE LA 45^e RÉUNION DU CA

- 13.1 Le conseil d'administration a reçu une mise à jour du DOCUP 2025-2027, qui sera adopté en décembre.
- 13.2 Avant son avis formel, la Commission a fait part de son point de vue informel en mentionnant l'importance des enquêtes de la FRA et de la fourniture en temps utile de données à l'appui de l'élaboration des politiques de la Commission. La Commission invite à poursuivre l'engagement d'allouer des ressources suffisantes pour: soutenir la mise en œuvre de la recommandation de la Commission relative à des systèmes intégrés de protection de l'enfance; un soutien technique aux États membres pour le développement de leurs systèmes de collecte de données sur l'antisémitisme; soutenir la mise en œuvre de la législation sur l'IA, en particulier les documents d'orientation relatifs aux droits fondamentaux à élaborer, et au respect des droits fondamentaux lors de la mise en œuvre du pacte sur la migration et l'asile, notamment en ce qui concerne la mise en place de systèmes indépendants de surveillance des frontières.
- 13.3 La Commission s'est également félicitée des travaux prévus sur: la numérisation, en ce qui concerne l'interface entre les discours de haine illégaux et la liberté d'expression; le rôle des institutions nationales des droits de l'homme dans le respect de la Charte; et sur le soutien au respect de l'état de droit.

14 Note du directeur sur l'élaboration du document unique de programmation 2026-2028

Principales conclusions:

- 14.1 La directrice présente les priorités proposées pour 2026, qui bénéficient d'un fort soutien de la part du conseil d'administration.
- 14.2 Les membres du CA ont formulé plusieurs suggestions, notamment le renforcement de la coopération avec les mécanismes nationaux en créant une plateforme de dialogue pour communiquer avec les acteurs nationaux; trouver une stratégie pour s'adapter aux changements géopolitiques de manière agile tout en étant conscient des ressources disponibles, tant humaines que financières.

15 Compte rendu du Forum des droits fondamentaux 2024

Principales conclusions:

- 15.1 Le CA a entendu les membres qui ont assisté au FRF2024 (en personne ou en ligne). Ils ont souligné et félicité le personnel de la FRA pour l'organisation du forum, en mentionnant la variété des sujets et les différentes méthodes de mise en œuvre. En particulier, la participation de jeunes et d'invités d'horizons différents a été très appréciée.
- 15.2 Les services de l'Agence ont fourni un bref retour d'information et ont indiqué qu'une évaluation formelle du forum était en cours.

16 Échange de vues avec le Conseil de l'Europe et coopération entre l'Agence et le Conseil de l'Europe

Principales conclusions:

- 16.1 Le conseil d'administration a procédé à un échange de vues avec Marja Ruotanen, directrice générale (DG II) de la direction «Démocratie et dignité humaine» du Conseil de l'Europe, qui a donné un aperçu détaillé de la coopération entre la FRA et le Conseil de l'Europe.
- 16.2 Elle donne des informations sur la déclaration de Reykjavik et met l'accent sur les sujets de coopération entre la FRA et le Conseil de l'Europe: travailler avec et sur la société civile, la jeunesse, la durabilité sociale et environnementale, l'Ukraine, la violence à l'égard des femmes, la convention d'Istanbul et la communauté LGBTQI.
- 16.3 La directrice a profité de l'occasion pour rappeler au conseil d'administration la mise en place d'un groupe consultatif de la FRA sur la jeunesse dans les mois à venir. Au cours de la discussion, la FRA a été invitée et encouragée à coopérer avec la Commission de Venise.

17 Promotion et utilisation des travaux de la FRA au niveau national: présentation des activités des membres du CA.

Principales conclusions:

- 17.1 Les membres du CA fournissent quelques exemples d'activités entreprises pour promouvoir les travaux de la FRA au niveau national: faire référence aux travaux de la FRA parmi les sources de publications universitaires; inviter des experts de la FRA à des conférences; assurer une liaison régulière avec les ALN et la «famille de la FRA» afin de les informer des activités de la FRA et de renforcer les méthodes de liaison. La FRA rappelle au CA la disponibilité d'experts et de matériel de la FRA (y compris des publications dans plusieurs langues de l'UE) à utiliser dans l'organisation d'activités dans leur contexte professionnel national.
- 17.2 Il est suggéré d'inviter chaque membre du conseil d'administration à réfléchir à un événement national d'engagement par an.

18 Discussion thématique – Mise à jour sur le rôle de la FRA dans le cadre de la législation sur l'intelligence artificielle et b) directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité

Principales conclusions:

PROCÈS-VERBAL DE LA 45^e RÉUNION DU CA

- | | |
|------|---|
| 18.1 | Le CA a été informé des travaux et du rôle de la FRA dans le contexte de la législation sur l'intelligence artificielle et de la directive récemment adoptée sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité. Le comité s'est félicité des deux présentations et a formulé quelques considérations concernant l'importance de recherches régulières sur l'élaboration de méthodes visant à garantir que les systèmes d'IA sont conformes à la réglementation en matière de droits fondamentaux et sur l'évolution de la coopération entre la FRA et le Conseil de l'Europe. |
| 18.2 | Une attention particulière a été accordée à l'expertise de la FRA en matière de droit des sociétés et à la possibilité de s'approvisionner en externe par l'intermédiaire de contacteurs. |

19 Questions diverses

Principales conclusions:

- | | |
|------|---|
| 19.1 | Le président informe les membres que la prochaine 46 ^e réunion du CA se tiendra en ligne le 27 septembre 2024. |
|------|---|

20 Session à huis clos

Principales conclusions:

Le conseil d'administration a discuté de questions confidentielles.

Date de la prochaine réunion: 27 septembre 2024

Approuvé le:	27 septembre 2024
Par le président:	